

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN****À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ****M. Janusz WOJCIECHOWSKI****Commissaire désigné chargé de l'agriculture****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

**Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelle sera votre contribution à la présentation du programme stratégique de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent pas jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Ayant connu personnellement et professionnellement les réalités de la vie rurale dès le plus jeune âge, je me sens fermement résolu à veiller à ce que nos citoyens disposent de denrées alimentaires sûres et abordables et à assurer à nos agriculteurs un niveau de vie équitable. Venant d'une région rurale de la Pologne, je suis sincèrement convaincu de la nécessité de soutenir nos communautés rurales.

J'ai une formation en droit, en politique et en audit public. En Pologne, j'ai été juge aux niveaux régional et provincial avant d'être nommé à la Cour d'appel et à la Haute Cour de Justice. J'ai été député au parlement polonais, où j'ai occupé le poste de vice-président. J'ai été sélectionné pour être président de l'institution supérieure de contrôle polonaise, poste que j'ai occupé pendant six ans. En 2004, j'ai été élu député au Parlement européen. Pendant mon mandat au Parlement, j'ai été membre suppléant de la commission des budgets, membre de plusieurs délégations auprès de pays voisins et membre de la commission du contrôle budgétaire. J'ai été vice-président de la commission de l'agriculture et du développement rural de 2004 à 2016 et président de l'intergroupe du Parlement européen sur le bien-être et la protection des animaux. En 2016, j'ai été nommé à la Cour des comptes européenne à Luxembourg.

En tant que député au Parlement européen, j'ai manifesté un grand intérêt pour les questions relatives au bien-être des animaux, au prix des denrées alimentaires et à l'étiquetage des denrées alimentaires biologiques. J'ai pu constater par moi-même que les sujets liés à l'agriculture et au développement rural sont très sensibles, car ils touchent directement nos citoyens. J'ai appris combien il était important d'écouter différentes voix. J'ai également ressenti chez les députés, leur forte volonté commune de travailler ensemble pour relever les

nombreux défis auxquels est confronté le secteur agricole et de trouver ensemble des solutions.

À la Cour des comptes, j'ai continué à travailler sur des dossiers liés à l'agriculture. J'ai été responsable des rapports sur les mesures de soutien aux jeunes agriculteurs, le bien-être des animaux, la programmation du développement rural et le système de protection de nos citoyens contre les substances chimiques dangereuses présentes dans leurs denrées alimentaires. J'ai également été responsable d'un rapport important mettant en évidence les coûts humains et économiques de la mauvaise qualité de l'air.

Mais je ne me suis pas limité à observer le secteur agricole à distance. Je suis né et j'ai grandi dans une zone rurale avec une longue tradition agricole. J'ai appris ce que voulait dire travailler à la campagne. Je crois qu'il est indispensable de faire cette expérience soi-même pour pouvoir mieux comprendre les agriculteurs.

Ce sera un honneur et un privilège de soutenir la présidente élue de la Commission, M<sup>me</sup> von der Leyen, dans sa méthode de travail ouverte, inclusive et coopérative, de travailler avec elle et avec le collège pour défendre les priorités de l'Union européenne et relever les défis qui se profilent à l'horizon. Je m'efforcerai d'œuvrer à la prospérité de nos agriculteurs et des habitants des zones rurales.

La présidente élue, M<sup>me</sup> von der Leyen, a placé l'égalité des genres parmi ses priorités et s'est engagée à donner l'exemple en formant un collège respectant pleinement la parité hommes-femmes. J'ai l'intention d'appliquer le même principe à mon équipe. Je suis également convaincue que le renforcement de la dimension de genre dans l'élaboration des politiques permet de mieux utiliser les ressources, de renforcer l'efficacité des politiques, de soutenir le développement durable et d'accroître l'équité dans une société. Cet aspect est très pertinent pour mon portefeuille puisque moins d'un tiers des exploitations de l'UE est géré par des femmes et je m'efforcerai d'améliorer cette situation.

Au cours de mes années de service en tant que fonctionnaire, j'ai été très conscient de l'importance d'éviter toute position ou situation qui mettrait en cause mon indépendance, mon impartialité ou ma disponibilité. En ma qualité de membre de la Cour des comptes européenne, j'ai veillé scrupuleusement à respecter mes obligations à l'égard de l'institution, tant en ce qui concerne mes déclarations d'intérêts financiers que mon obligation d'agir dans l'intérêt européen et de n'accepter aucune instruction. Je continuerai de m'employer avec la plus grande vigilance à éviter ou à résoudre tout problème de nature à entraver l'exercice de mes fonctions.

## **2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen**

**Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services? Quels engagements spécifiques êtes-vous prête à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prête à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?**

Je suis honoré de me voir offrir la possibilité d'assumer ce rôle à un moment crucial pour l'UE et pour l'avenir de l'agriculture européenne. La réforme de la politique agricole commune sera d'une importance capitale pour l'avenir de nos agriculteurs et de nos citoyens. Nous devons répondre à leurs demandes. Nous devons mettre en place une politique moderne, efficace et simplifiée; nous devons devenir un continent neutre sur le plan des émissions de carbone et lutter contre le changement climatique; nous avons besoin d'une vision à long terme pour nos zones rurales. Parvenir à un juste équilibre entre ces objectifs sera un élément central de mon action, qui ne pourra être menée de manière isolée. Je considère que mon portefeuille est à la croisée de nombreuses politiques et j'ai l'intention de travailler avec mes collègues du collège dans un esprit de coopération qui est au cœur de la vision de la présidente élue. Je suis également disposé à contribuer en tant que de besoin aux travaux de mes collègues du collège sur le cadre financier pluriannuel post-2020 et sur la scène internationale.

De mon expérience antérieure, à la fois en tant que député européen et en tant que membre de la Cour des comptes européenne, j'ai acquis une compréhension globale et directe de l'importance de la responsabilisation au sein des institutions de l'UE et entre celles-ci. En tant que membre responsable d'un rapport d'audit, la responsabilité ultime m'en revenait, même si le rapport avait été approuvé par tous les membres de la Cour. L'élaboration des politiques de l'UE est un processus complexe, la Commission travaillant sur un pied d'égalité avec deux colégislateurs. Je suis tout à fait prêt à assumer la responsabilité politique des actions entreprises dans le domaine de l'agriculture et du développement rural, tout en travaillant avec mes homologues du collège et en respectant le principe de collégialité. Je suis très conscient de ce que le Parlement attend à juste titre de moi en termes d'établissement d'une communication ouverte, régulière et franche. À la Commission, la présidente élue a exposé de manière très claire la manière dont elle souhaite voir interagir les différents commissaires dont les domaines d'action relèvent du Green Deal européen. Je suis prêt à jouer pleinement mon rôle dans ce processus.

Je suis fermement convaincu que la transparence est essentielle pour renforcer la légitimité démocratique et la viabilité de l'UE et pour gagner la confiance de ses citoyens. Au niveau personnel, je rendrai publics tous mes contacts et réunions avec des organisations professionnelles ou des particuliers sur toute question relative à la politique de l'UE, conformément aux règles applicables de la Commission. Au niveau institutionnel, je travaillerai avec le Parlement dans un esprit d'ouverture et de coopération, en renforçant le partenariat entre nous.

Douze années passées comme député sur les bancs du Parlement européen m'ont amené à mesurer parfaitement l'importance, à la fois, de l'égalité de traitement qui doit régner entre le Parlement et le Conseil, et des liens forts qui unissent le Parlement européen et la Commission. J'accorderai une attention particulière à l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» et j'adhère pleinement à l'engagement pris par la présidente élue de soutenir un droit d'initiative pour le Parlement européen.

## **Questions de la commission de l'agriculture et du développement rural**

- 1. En juin 2018, la Commission européenne a présenté plusieurs propositions en faveur d'une nouvelle PAC. Il s'agit d'une réforme importante, par laquelle nous pourrions renforcer la compétitivité du secteur et agir plus efficacement en faveur de l'environnement. Quelle est votre position sur les dossiers proposés, et plus**

**particulièrement sur le nouveau modèle de mise en œuvre et ses plans stratégiques? Comptez-vous modifier certains éléments des propositions et, si oui, lesquels? Envisagez-vous d'intensifier et de multiplier les contrôles pour garantir que les États membres atteignent les objectifs communs de l'Union, justifient les dépenses publiques et créent des conditions de concurrence équitables au niveau de l'Union. Comment la PAC peut-elle maintenir le nombre actuel d'agriculteurs et assurer le renouvellement des générations? Quelle est votre vision à long terme pour l'agriculture et les zones rurales?**

---

La présidente élue a annoncé un Green Deal européen. Il donne une ambition claire à l'UE: devenir le premier continent neutre sur le plan climatique, préserver l'environnement naturel de l'Europe et progresser vers l'ambition du «zéro pollution». L'agriculture européenne et la politique agricole commune (PAC) doivent jouer un rôle clé dans ce processus. Le Green Deal européen définira la vision et la stratégie de l'agriculture européenne pour les décennies à venir. Je veillerai à ce que la contribution de l'agriculture européenne soit ambitieuse, équitable et fondée sur des éléments prouvés.

Les agriculteurs européens contribuent de manière significative à notre société en termes de production alimentaire, de fourniture de services utiles pour le climat et l'environnement et en tant que membres de communautés rurales plus larges, qui jouent un rôle fondamental dans le tissu socio-économique et la diversité culturelle de notre Europe. L'une des missions fondatrices de l'Europe est de permettre aux citoyens européens de se nourrir à des prix raisonnables et d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs. L'heure est venue de discuter avec nos agriculteurs de l'héritage agricole qu'ils vont laisser à leurs enfants, de ce à quoi l'agriculture devrait ressembler d'ici à la moitié de ce siècle, et de la manière d'y arriver ensemble.

Le secteur agricole, qui subit de profondes transformations se trouve face à des enjeux de taille: le processus de mondialisation en cours, les changements climatiques, les évolutions des habitudes des consommateurs, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de mieux protéger nos ressources naturelles et d'accorder une plus grande attention à la protection de la santé humaine et animale.

Tous ces éléments requièrent une action résolue au niveau européen, dans une perspective à long terme, pour aider notre communauté agricole à s'adapter à un monde en mutation. Parallèlement, nous devons nous attacher à rendre notre agriculture plus durable et atténuer les incidences négatives sur notre climat et notre environnement.

Je suis fermement convaincu que la PAC a joué un rôle fondamental dans la préservation du modèle européen de l'agriculture familiale et qu'elle restera essentielle pour permettre à nos agriculteurs de s'adapter aux nouveaux défis de manière fructueuse. L'agriculture européenne est de plus en plus exposée aux effets du changement climatique et vulnérable aux évolutions sur les marchés mondiaux. Par conséquent, nous devons concentrer nos efforts pour garantir la sécurité et la stabilité à nos agriculteurs, car l'Europe ne produira de denrées alimentaires que si nos agriculteurs parviennent à offrir des conditions de vie décentes à leurs familles. Nous avons besoin d'une politique qui soutienne des revenus agricoles viables et favorise la résilience dans l'ensemble de nos territoires, qui améliore notre compétitivité et transforme l'agriculture en une activité attrayante pour les jeunes.

Toutefois, nous ne pourrions y parvenir qu'en renforçant l'efficacité de notre politique et en instaurant un système de soutien plus équitable, qui garantisse que les ressources publiques sont affectées là où elles sont le plus nécessaires. Je soutiens l'instauration de règles impératives, au niveau de l'UE, visant à redistribuer les aides directes et à les rendre dégressives, au bénéfice des exploitations familiales de plus petite taille. En outre, nos jeunes agriculteurs ont également besoin d'un soutien plus ciblé pour faire face aux obstacles qu'ils rencontrent pour entrer dans le secteur (comme l'accès à la terre, au crédit et à la connaissance). C'est précisément dans ce but que deux pour cent du financement au titre du premier pilier sont réservés aux aides à l'installation et aux paiements en faveur des jeunes agriculteurs.

Les défis qui se posent aujourd'hui sur le plan du climat et de l'environnement nécessitent une transformation de notre système agricole. Je suis fier de faire partie du groupe de commissaires chargé du Green Deal européen afin d'aider les agriculteurs à jouer leur rôle dans la transition vers une société neutre pour le climat en 2050 et à développer une vision pour y parvenir. Une combinaison de conditions obligatoires pour tous les agriculteurs de l'Union, mettant davantage l'accent sur les programmes environnementaux volontaires (tels que les mesures agroenvironnementales et climatiques ou les futurs programmes écologiques), contribuera à maintenir un marché commun et à créer des incitations en faveur du changement dans ce domaine.

En outre, il est clairement nécessaire de simplifier la politique et d'élargir l'utilisation des nouvelles technologies et pratiques à l'ensemble de la communauté agricole. Dans le monde d'aujourd'hui, nous ne serons efficaces que si nous pensons et agissons tout au long de la chaîne de valeur dans le cadre d'une nouvelle stratégie «de l'exploitation à l'assiette». Cela doit permettre de doter l'ensemble du système de production alimentaire des moyens nécessaires pour relever les défis de la durabilité.

Je pense que les propositions de la Commission de 2018 constituent une base solide pour moderniser et simplifier la PAC et accroître ses ambitions en matière d'environnement et de climat. Ma première priorité sera de travailler et de négocier avec le Parlement européen et le Conseil pour parvenir à un accord politique. Je souhaite que ces négociations aboutissent à un résultat ambitieux sur le plan de la sécurité alimentaire et des objectifs en matière d'environnement et de climat, et contribuent à la réalisation des objectifs généraux du Green Deal européen, y compris ceux qui découlent de la stratégie de la Commission «de l'exploitation à l'assiette» et de l'ambition zéro pollution. Je veux encourager l'adoption des technologies numériques et veiller à ce que le secteur reste compétitif, avec un revenu équitable pour tous les agriculteurs et un soutien accru aux jeunes agriculteurs. Pour y arriver, nous devons veiller à combler le fossé numérique entre les zones rurales et les zones urbaines et j'intensifierai les efforts en ce sens.

## **Plans stratégiques**

Je pense qu'en tant qu'Européens, nous partageons la conviction qu'il est nécessaire d'avoir une politique agricole forte et commune pour servir des objectifs européens communs, conformément à des règles de l'UE claires et communes. J'estime que les règlements proposés fournissent ce cadre commun, et je suis prêt à travailler avec le Parlement européen afin de veiller à la mise en place de garanties appropriées pour préserver des conditions de concurrence équitables. Dans ce cadre commun, les futurs plans stratégiques de la PAC constitueront l'outil approprié pour faire en sorte que les mesures et le financement soient ciblés et efficaces. Dans le même temps, nous devons reconnaître qu'une approche unique

n'est pas adaptée à une Union à 27 et que nous devons accorder davantage de souplesse aux États membres pour qu'ils puissent concevoir leurs interventions en fonction de leurs besoins et de leurs spécificités.

En tant qu'auditeur expérimenté, je crois en une évolution vers une politique fondée sur la performance plutôt que sur la conformité et je pense que les dépenses publiques doivent être axées sur l'obtention de résultats mesurables. Je suis prêt à travailler avec le Parlement européen et les États membres pour que cette évolution de la gestion de la PAC fonctionne aussi bien pour les agriculteurs que pour les administrations.

### **Un nouveau modèle de mise en œuvre**

Je crois en la capacité de la Commission européenne et des États membres à mettre en place un système solide de gestion et de contrôle de la future PAC. À l'heure actuelle, la PAC dispose d'une structure solide d'organes de gouvernance et de systèmes de contrôle, tels que les organismes payeurs agréés, les organismes de certification, le système intégré de gestion et de contrôle et le système d'identification des parcelles agricoles. Les efforts importants que nous avons tous consentis ont permis à ces organismes de bien fonctionner jusqu'ici et de fournir un degré d'assurance élevé, comme l'attestent les faibles taux d'erreur enregistrés ces dernières années.

Des garanties ont été introduites dans la proposition afin de garantir des conditions de concurrence équitables dans la mise en œuvre de la politique, dont la valeur ajoutée est fortement ancrée dans un ensemble commun d'objectifs spécifiques.

Je suis disposé à donner des instructions à mes services pour qu'ils coopèrent activement avec les États membres afin de préparer la mise en œuvre de la PAC réformée et je m'engage à veiller à ce que le processus d'approbation des futurs plans stratégiques relevant de la PAC soit transparent. J'honorerai l'engagement de la présidente élue, M<sup>me</sup> von der Leyen, de développer un partenariat renforcé avec le Parlement européen et je vous tiendrai informés régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la nouvelle politique.

Parvenir rapidement à un résultat ambitieux de la réforme de la PAC constituera une étape importante sur la voie de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie «de l'exploitation à l'assiette». J'entends coopérer avec le vice-président exécutif et le groupe des commissaires chargé du Green Deal européen, afin d'améliorer la durabilité du processus de production alimentaire et d'assurer ainsi un avenir sur le long terme aux agriculteurs en Europe.

### **Vision à long terme pour les zones rurales**

Vous avez également posé la question de ma vision à long terme pour les zones rurales. Je suis fermement convaincu qu'il n'est pas possible d'avoir une stratégie à long terme pour l'agriculture sans veiller également à ce que les zones rurales européennes restent vitales et dynamiques. À cet égard, je continuerai à défendre le rôle essentiel que joue la PAC dans le développement des territoires ruraux.

Pour répondre à la demande de la présidente élue, M<sup>me</sup> von der Leyen, j'élaborerai une nouvelle vision à long terme pour les zones rurales, en étroite collaboration avec la vice-présidente désignée, chargée de la démocratie et de la démographie et avec la commissaire désignée, chargée de la cohésion et des réformes, en veillant à ce que les besoins des zones

rurales soient spécifiquement pris en compte dans les plans stratégiques nationaux dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune.

Je veux indiquer clairement aux citoyens vivant dans les zones rurales qu'ils ne sont pas négligés et je veillerai à recentrer l'attention des décideurs sur les besoins spécifiques des zones rurales. L'objectif est de rassembler les citoyens, les parties prenantes et les décideurs de tous les secteurs et les niveaux de gouvernance autour d'une vision commune pour les zones rurales. Cela devrait se faire en concertation étroite avec les personnes vivant dans les zones rurales, ainsi qu'avec les autorités locales et régionales.

- 2. Les producteurs primaires de certains produits agricoles sont préoccupés par le fait que l'agenda commercial poursuivi par la Commission actuelle a conduit à des concessions dans l'accès au marché intérieur pour des produits fabriqués selon des normes autres que celles applicables dans l'Union. En dépit des assurances données, les agriculteurs s'alarment et considèrent que l'on sacrifie l'agriculture européenne pour obtenir des concessions commerciales dans des secteurs non agricoles/alimentaires. Comment pouvez-vous garantir que les préoccupations de la communauté agricole soient prises en compte dans les négociations commerciales et que les normes exigeantes de l'Union en matière d'environnement, de protection sociale, de sécurité alimentaire et de bien-être animal soient respectées dans le cadre des importations en provenance de pays tiers? Que pensez-vous de la possibilité d'exclure des produits agricoles de secteurs sensibles des futurs accords commerciaux? En tant que nouveau commissaire chargé de l'agriculture, œuvrerez-vous en faveur de conditions environnementales contraignantes strictes dans tout nouvel accord commercial? Comment comptez-vous organiser la coopération avec le nouveau commissaire au commerce et quels engagements pouvez-vous prendre vis-à-vis de la commission AGRI pour vous assurer qu'elle est informée de manière adéquate et en temps utile sur les questions relatives au commerce international?**

### **Avantages de la politique commerciale de l'UE pour le secteur agricole de l'UE**

L'UE est depuis longtemps un ardent défenseur du système commercial mondial fondé sur des règles et partisane d'une politique commerciale durable, ce que je considère particulièrement important. L'Europe est une exportatrice hautement compétitive de produits agroalimentaires, dont la valeur annuelle se chiffre à quelque 140 milliards d'euros. Les produits agroalimentaires de l'Union européenne sont considérés comme sûrs, produits de manière durable, nutritifs et de haute qualité. Je veillerai à ce que cela reste notre unique argument de vente. Face à la pression croissante du changement climatique, nous ne pouvons pas partir du principe que notre sécurité alimentaire sera pleinement assurée dans les décennies à venir. Dans ce contexte, la Commission européenne poursuivra son programme commercial, dont l'objectif est de promouvoir et de défendre les intérêts de tous les citoyens de l'UE, y compris les agriculteurs et les consommateurs, et d'intégrer les préoccupations en matière de climat et de durabilité dans notre politique commerciale. Il est essentiel de tirer parti des avantages du commerce sans pour autant laisser nos citoyens de côté.

L'ensemble du secteur agroalimentaire de l'UE bénéficie des possibilités offertes par le commerce international — grâce à l'accès élargi au marché dans les pays tiers et à d'autres instruments de soutien, tels que la protection des indications géographiques européennes. En conséquence, l'UE est depuis neuf ans un exportateur net de denrées agroalimentaires. Cette

position a contribué à créer des emplois et à ouvrir des perspectives dans les communautés rurales de toute l'UE. Nous avons ouvert nos marchés tout en maintenant le respect de nos normes sanitaires et phytosanitaires strictes, qui sont considérées comme un critère de référence global.

Dans l'ensemble, les perspectives pour le commerce agroalimentaire sont positives: la demande mondiale de denrées alimentaires a de fortes chances d'augmenter en raison de la croissance de la population et des revenus, combinée à l'évolution des préférences des consommateurs. Les agriculteurs et le secteur agroalimentaire européens tirent profit de ces possibilités, notamment en raison de l'excellente réputation de la sécurité et de la qualité des denrées alimentaires.

### **Garantir l'équilibre des accords commerciaux, protéger les secteurs sensibles de l'UE**

Les accords commerciaux conclus par l'UE ont été soigneusement calibrés en tenant compte de la situation particulière des secteurs sensibles dans chaque accord. Par ailleurs, développer l'accès au marché de l'UE dans certains de ces secteurs a été une exigence fondamentale des partenaires commerciaux lors des négociations.

L'évaluation, par la Commission, de la situation et des perspectives du marché, des études d'impact, y compris l'étude sur les effets cumulés des accords commerciaux, et des consultations approfondies avec les États membres et les parties prenantes, nous ont permis de définir soigneusement les défis à relever dans les différents secteurs agroalimentaires. Ces processus de consultation et d'évaluation se sont révélés efficaces; ils se poursuivront et seront renforcés. J'analyserai tous les éléments disponibles et je compléterai mon analyse, en tant que de besoin, par une mise à jour de l'étude sur les effets cumulés, en tenant compte des résultats des négociations les plus récentes.

Dans le cas d'accords commerciaux avec les principaux acteurs agricoles, la Commission a adopté un certain nombre de mesures qui, tout en offrant un accès commercialement précieux à notre marché, atténuent les éventuels effets négatifs sur les produits sensibles pour l'UE. Ces mesures comprennent des contingents tarifaires soigneusement calibrés, des droits contingentaires et la segmentation des produits, de longues périodes de programmation et des instruments de sauvegarde, afin de garantir un traitement équitable et équilibré qui présente des perspectives et des avantages pour les deux parties.

Avec mon collègue commissaire chargé du commerce, je compte continuer à faire en sorte que le commerce international soit l'un des principaux moteurs du développement du secteur agricole de l'UE, en créant des emplois et en ouvrant des perspectives pour nos communautés rurales, sans oublier les sensibilités particulières de certains secteurs agricoles de l'UE. Je m'engage également à renforcer le système des indications géographiques de l'UE afin de rendre cet instrument encore plus bénéfique pour les agriculteurs et les zones rurales.

Le cas échéant, les produits agricoles sensibles devraient continuer à bénéficier d'un traitement spécifique dans les négociations internationales afin que les sensibilités du secteur concerné soient pleinement prises en compte dans l'accord final.



## **Protéger les normes élevées de l'UE**

En tant que deuxième plus grand importateur et premier exportateur mondial de denrées alimentaires, l'UE est bien placée pour promouvoir des normes alimentaires de haute qualité dans le monde entier. L'UE est très active dans les enceintes internationales compétentes pour relever le niveau des normes en matière de protection de l'environnement, de protection sociale, de sécurité alimentaire et de bien-être des animaux, qui s'appliquent à tous les producteurs dans le monde entier.

Nos règles et nos normes ne sont pas négociables. Toutes les importations dans l'UE doivent respecter les règles de l'UE en matière de santé humaine, de sécurité alimentaire et de santé animale et végétale. Les normes sanitaires et phytosanitaires de l'UE s'appliquent de la même manière à tous les produits sur le marché intérieur de l'UE, qu'ils soient importés ou produits dans l'Union. Nous devrions également être conscients de la nécessité de garantir le respect de nos normes sociales et environnementales, qui sont souvent plus élevées que dans le reste du monde.

La législation de l'UE relative au bien-être animal en ce qui concerne l'abattage s'applique également aux importations. La conformité ou l'équivalence avec cette législation est déterminée à la suite de vérifications sur place effectuées par la Commission.

Dans ses accords commerciaux bilatéraux, l'UE est fermement résolue à inclure des dispositions sur les normes et le respect des règles, en particulier en prévoyant des chapitres relatifs au commerce et au développement durable. Dans nos évaluations de l'impact sur le développement durable, nous examinons attentivement les incidences sociales, environnementales et économiques des accords commerciaux. La présidente élue, M<sup>me</sup> von der Leyen, a clairement indiqué que «tout nouvel accord commercial conclu comprendra un chapitre consacré au développement durable».

Les accords commerciaux prévoiront, dans les parties relatives au commerce et à la coopération, la mise en place de nouvelles plateformes de dialogue avec les pays tiers sur le renforcement de la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

## **Coopération avec le commissaire désigné, chargé du commerce**

Je m'engage à garantir le respect de nos normes élevées pour tous les produits commercialisés dans l'UE et à tout mettre en œuvre pour que nos partenaires commerciaux alignent leurs normes sur les nôtres. Je travaillerai en étroite collaboration avec le commissaire désigné, chargé du commerce afin de veiller à ce que le commerce ouvert et équitable soit fondé sur des règles mondiales qui soient efficaces, applicables et créent des conditions de concurrence équitables pour tous.

L'une des nouveautés est la nomination par le collège d'un responsable chargé de l'application des accords commerciaux. Il/Elle travaillera sous la direction directe du commissaire désigné, chargé du commerce afin de surveiller et d'améliorer la conformité de nos accords commerciaux, y compris le chapitre consacré au développement durable. Ainsi, nous suivrons de près la mise en œuvre des protections en matière de climat, d'environnement et de travail inscrites dans nos accords commerciaux, avec une tolérance zéro à l'égard du travail des enfants. En outre, le responsable de l'application des accords, récemment nommé,

rendra compte régulièrement de l'état d'avancement des travaux et informera le Parlement européen et le Conseil de toutes les évolutions.

### **Relations avec le Parlement européen**

J'informerai activement le Parlement européen et ses commissions compétentes sur toutes les questions liées au commerce de l'agriculture, conformément aux règles interinstitutionnelles. Des séances d'information régulières à l'intention du Parlement européen sont prévues à toutes les étapes de toutes les négociations internationales. Le secteur agroalimentaire étant un secteur important dans les relations et négociations commerciales, je m'engage à apporter dûment ma contribution à cette information et aux discussions sur les questions internationales que j'aurai avec vous.

- 3. L'un des principaux objectifs de la future PAC est de renforcer encore davantage la contribution de l'agriculture européenne à la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages et la lutte contre les incidences du changement climatique. Quels sont, au regard de cette réforme, les ajustements possibles selon vous dans ces domaines? Comment parviendriez-vous à un juste équilibre entre les préoccupations environnementales et la nécessité de produire des aliments à prix équitable? Comment imaginez-vous l'évolution globale de la politique agricole, en particulier dans le cadre de la stratégie «Farm to Fork» (de l'exploitation agricole à l'assiette) pour une alimentation durable, lancée par la présidente élue, comment cette stratégie peut-elle se traduire en actions concrètes pour les agriculteurs dans le domaine du changement climatique et quelles solutions l'agriculture et la sylviculture peuvent-elles apporter aux puits de carbone, compte tenu, notamment, du règlement LULUCF? Quelles sont vos ambitions pour réduire les pesticides et enrayer la perte de biodiversité, et comment comptez-vous y parvenir ? Dans quelle mesure le fait de déléguer totalement aux États membres la définition d'une stratégie ambitieuse pour faire face à cette urgence est-il la meilleure solution que l'UE puisse mettre en œuvre ? Comment pouvez-vous, en tant que commissaire, vous assurer que les États membres tiendront leurs promesses?**

Pour ce qui est de l'environnement, mon expérience me permet d'affirmer qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer à un bon agriculteur de quelle manière il doit s'occuper de ses terres ou de ses animaux. C'est ce qu'il fait tous les jours. Je mesure pleinement l'ampleur des défis auxquels l'UE est confrontée en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, de même qu'en ce qui concerne la biodiversité et les ressources naturelles du sol, de l'eau et de l'air. Relever ces défis s'accompagnera de nombreuses tensions et pressions sociales et économiques, que nous devons transformer en opportunités. Notre agriculture et nos zones rurales doivent jouer leur rôle dans ce processus difficile. En particulier, la PAC devrait aider les agriculteurs européens à améliorer la durabilité de leur production de denrées alimentaires et d'autres ressources naturelles. La PAC et les agriculteurs ont une contribution importante à fournir au Green Deal européen annoncé par la présidente élue de la Commission, M<sup>me</sup> von der Leyen. Nous sommes prêts à aider nos agriculteurs à user d'une plus grande diligence encore.

### **L'environnement et le climat dans la proposition de réforme de la PAC**

Les propositions de réforme de la PAC constituent une étape importante dans l'amélioration des instruments destinés à aider les agriculteurs à passer à des systèmes de production plus

durables. Je m'engage à soutenir pleinement le Parlement européen et le Conseil dans le cadre des négociations sur cette réforme et j'entends veiller à ce que le résultat soit conforme au niveau d'ambition en matière d'environnement et de climat annoncé par la présidente élue.

Je soutiens donc pleinement le changement introduit par la réforme dans l'approche globale visant à rendre la PAC plus verte, sans perdre de vue les considérations sociales et économiques. Plutôt que de fixer des règles relatives aux pratiques agricoles au niveau de l'UE, la future PAC devrait davantage mettre l'accent sur un rapport coûts-avantages optimal. Il s'agit de trouver un équilibre entre les éléments communs prescrits par la législation de l'UE et la flexibilité dont les États membres ont besoin pour appliquer la PAC de manière à pouvoir tenir compte de leurs situations particulières, qu'ils soient situés dans le Nord ou dans le Sud et qu'ils produisent de la viande bovine ou des oranges. Cette flexibilité est extrêmement importante: ainsi, les besoins d'une zone d'élevage extensif déterminée dans un pays peuvent être très différents de ceux d'une zone de culture intensive dans un autre pays. Les objectifs et règles communs proposés, et notamment le système commun de mesure des résultats, permettront d'assurer un suivi et de veiller à ce que tous les États membres contribuent à la réalisation de nos engagements en matière de durabilité.

Un autre élément essentiel de la proposition concerne les liens avec la législation de l'UE dans les domaines de l'environnement et du climat. J'estime que la PAC doit aider les agriculteurs à répondre à des objectifs environnementaux souvent difficiles. Chaque État membre sera encouragé à indiquer dans son plan stratégique relevant de la PAC de quelle manière il compte utiliser les instruments de la politique agricole pour contribuer à la réalisation des objectifs européens ambitieux découlant de la législation de l'UE en ce qui concerne le changement climatique, l'énergie, l'eau, la qualité de l'air, la biodiversité et les pesticides. Par exemple, tous les États membres sont tenus de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément au règlement sur la répartition de l'effort, qui concerne une partie des émissions provenant de l'agriculture. Il doit ressortir des plans nationaux relevant de la PAC quelle contribution la PAC apportera à la réalisation de cet objectif.

La proposition de réforme de la PAC contient par ailleurs des éléments concernant les normes de base à respecter par les agriculteurs, principalement dans le cadre du système de «conditionnalité» renforcée. Plusieurs normes nouvelles et améliorées sont axées sur l'environnement et le climat. L'une d'elles vise la protection des zones humides et des tourbières, qui constituent des réserves de carbone importantes. On peut citer aussi l'utilisation d'un outil de gestion des nutriments pour une agriculture durable, qui contribue à améliorer la gestion des nutriments. En outre, certaines obligations découlant de la directive sur l'utilisation durable des pesticides ont également vocation à être intégrées dans le système de conditionnalité. Il s'agit d'un instrument parmi d'autres au moyen duquel la PAC contribuerait à améliorer les performances du secteur agricole au regard de l'utilisation des pesticides. L'innovation, la recherche et le transfert de connaissances sont essentiels pour aider les agriculteurs dans cette transition. La nouvelle mission Horizon 2020 consacrée aux sols présente une approche novatrice qui vise à établir des liens en matière d'innovation avec les besoins des agriculteurs.

Quant aux instruments de financement proposés, ils sont tout aussi importants que le système des normes de base dans le cadre de la future PAC. Il est essentiel d'inciter les agriculteurs à adopter des pratiques durables, et le nouvel instrument proposé, à savoir les programmes écologiques, répond précisément à cet objectif. Cela permettrait de consacrer une part considérable du financement du premier pilier de la PAC à la protection de l'environnement et du climat, en plus du soutien au développement rural existant.

J'ai toujours été un fervent défenseur de la politique de développement rural et je veillerai au maintien des paiements agroenvironnementaux et climatiques, qui ont fait leurs preuves, ainsi que du soutien aux investissements respectueux de l'environnement (y compris le boisement). La formation, l'innovation et la coopération seront également encouragées, car elles sont essentielles pour assurer la diffusion de pratiques innovantes permettant de concilier les besoins en denrées alimentaires à des prix équitables avec les préoccupations environnementales et climatiques.

Je tiens à souligner que, dans l'ensemble, chaque État membre devra, par son utilisation de la PAC, faire preuve d'une plus grande ambition qu'au cours de la période actuelle dans le domaine de l'environnement et du climat et je compte sur le soutien du Parlement européen pour rendre cela possible par l'adoption d'actes juridiques allant dans ce sens.

Je souhaite ardemment trouver un accord politique sur la réforme de la PAC qui offre la possibilité de soutenir des actions ciblées en matière de lutte contre le changement climatique et d'autres défis environnementaux dans les exploitations. Plus concrètement, je veux que les agriculteurs puissent bénéficier d'une aide leur permettant d'assurer une meilleure rotation des cultures et une gestion appropriée du travail du sol, de fixer davantage de carbone dans le sol - et d'augmenter ainsi la capacité des stocks de carbone des terres arables. Ils pourraient être associés à un programme écologique au titre du premier pilier de la PAC, afin de laisser une partie supplémentaire de leurs terres hors production et créer ainsi des havres de biodiversité. En outre, les agriculteurs pourraient recevoir une compensation au titre du deuxième pilier de la PAC pour réduire leur utilisation de pesticides. L'agriculture est le seul secteur où les émissions de polluants atmosphériques augmentent et le seul secteur où la pollution atmosphérique n'est pas directement réglementée. Nous devrions aider les agriculteurs à réduire ces émissions. Ils pourraient utiliser les aides pour réaliser des investissements qui leur permettraient de rendre leurs systèmes de stockage ou d'irrigation plus efficaces ou de passer à l'agriculture de précision, ou encore de se convertir à l'agriculture biologique. Je tiens à ce que les hautes ambitions du Green Deal européen se traduisent par un soutien de même ampleur aux exploitations agricoles européennes, afin d'aider les familles agricoles à se préparer à un avenir durable.

Les propositions de réforme de la PAC de la Commission prévoient qu'il incombe aux États membres de définir une stratégie pour relever le défi du changement climatique, et tout autre défi à venir, afin qu'ils puissent tenir compte, dans le cadre de leur utilisation de la PAC, de leurs situations particulières. Ils seraient néanmoins guidés par des objectifs communs, des normes de base communes, des types communs d'actions financées et des indicateurs communs. En outre, lorsqu'elle procéderait à l'évaluation des plans stratégiques relevant de la PAC, la Commission n'approuverait ceux-ci que s'ils sont en mesure de répondre aux objectifs et aux défis. Enfin, le suivi et l'évaluation continus des plans stratégiques de la PAC permettraient d'identifier les problèmes qui pourraient survenir durant la période de mise en œuvre.

### **Le contexte plus général: la stratégie «Farm to Fork» (de l'exploitation à l'assiette)**

J'estime que nous devons préserver le travail essentiel de nos agriculteurs pour fournir aux Européens des denrées alimentaires de qualité, nutritives, sûres et à des prix abordables. J'estime également que garantir la sécurité alimentaire suppose de tenir pleinement compte des ressources limitées dont nous disposons et de la nécessité d'en préserver et d'en améliorer l'état. Des sols de bonne qualité, une biodiversité et des pollinisateurs sains ainsi qu'un climat approprié sont des éléments essentiels de la production, et les agriculteurs le savent. Les

attentes de la société doivent également être pleinement prises en considération: les denrées alimentaires doivent être nutritives, mais aussi sûres et abordables. Pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie «de l'exploitation à l'assiette» pour un système alimentaire plus durable, nous avons besoin du soutien de l'ensemble des agriculteurs, des parties prenantes et des consommateurs.

Indépendamment des réflexions sur le système juridique actuel en matière d'autorisation, de mise sur le marché et d'utilisation des pesticides, qui relèvent de la responsabilité de mon collègue chargé de la santé, la PAC réformée jouera un rôle important dans les efforts consentis pour «viser plus haut» et inciter les agriculteurs et les parties prenantes à utiliser les pesticides de la manière la plus durable. Les agriculteurs pourraient devoir continuer à utiliser des pesticides, mais il nous incombe de les orienter vers une dépendance moindre et d'autres solutions viables offrant une protection plus efficace mais aussi plus durable des cultures, par exemple en privilégiant les variétés résistantes, les pesticides à faible risque ou les outils mécaniques et des méthodes de substitution. La PAC peut être un outil efficace pour encourager cette évolution dans le cadre de la stratégie «de l'exploitation à l'assiette», qui s'inscrit dans l'ambition de changement radical incarnée par le Green Deal européen.

Pour que les systèmes de production alimentaire soient «durables», ils doivent être en accord avec notre détermination à lutter contre le changement climatique et à protéger nos ressources naturelles et notre biodiversité. Ils doivent cependant aussi offrir des revenus suffisants aux agriculteurs et aux autres opérateurs économiques. Je souhaite que les systèmes de production alimentaire soient un moteur du succès, porté par des normes élevées, de nouveaux produits et de nouvelles pratiques, des processus intelligents et efficaces, et une réactivité générale aux besoins individuels et sociétaux.

La PAC a certainement un rôle essentiel à jouer à cet égard, avec ses outils qui s'adressent non seulement aux agriculteurs, mais également aux autres opérateurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Je m'engage à collaborer avec le vice-président exécutif chargé du Green Deal européen - et bien sûr avec vous - afin que l'agriculture joue son rôle dans la transformation de la transition écologique de l'Europe.

- 4. Concernant le budget de la PAC et les défis auxquels sont confrontées l'agriculture et les zones rurales, pensez-vous que le budget devrait être maintenu à son niveau actuel et quelles mesures comptez-vous prendre pour défendre les intérêts des agriculteurs et des communautés rurales? Comment comptez-vous aborder cette question et quelle est votre position sur les réductions budgétaires particulièrement drastiques envisagées, notamment concernant le développement rural? Étant donné l'évolution de la situation ces dernières années en ce qui concerne les guerres commerciales, le changement climatique et le Brexit, quelle devrait être selon vous la part de la PAC dans le prochain CFP 2021-2027? Comment assurerez-vous une répartition équitable des paiements de la PAC entre les agriculteurs?**

### **Maintien du financement de la PAC au niveau actuel**

Une part importante de la confiance que nous accordent nos concitoyens repose sur le fait que nous utilisons leur argent de manière efficace et efficiente. Nous devons donc nous garder de faire des promesses que nous ne pouvons pas tenir. Le budget de l'UE est un outil essentiel pour la mise en œuvre des priorités et des ambitions de l'Union. Il importera de veiller à ce que les initiatives définies dans les orientations politiques de la présidente élue puissent être pleinement intégrées dans le prochain cadre financier.

La proposition de la Commission du mois de mai 2018 relative au cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 doit être replacée dans un contexte général. Nous avons besoin d'un budget de l'UE moderne et ambitieux, qui permette à la fois de relever les défis traditionnels et répondre aux nouvelles priorités. De plus, avec le Brexit, il a fallu tenir compte de la perte d'un important contributeur net au budget de l'UE. D'une manière générale, je pense que la proposition constitue une approche raisonnable et équilibrée.

Dans ce contexte difficile, la Commission a proposé, pour la PAC, un montant total de 365 milliards d'EUR (aux prix courants), ce qui correspond à 28,5 % du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. Le financement proposé témoigne de l'importance que continue de revêtir l'agriculture dans l'UE, également au cours de la période postérieure à 2020.

En ce qui concerne le développement rural, la réduction du financement de l'UE doit être envisagée conjointement avec la proposition visant à accroître le cofinancement national. Il s'agit de rééquilibrer les soutiens entre les budgets de l'UE et ceux des États membres, afin de maintenir un niveau adéquat de soutien public aux zones rurales. Cela signifie également que par les changements plus modestes proposés dans le financement du premier pilier de la politique agricole commune, les paiements directs sont assurés de continuer à jouer leur rôle central dans le soutien des revenus des agriculteurs.

En outre, la proposition maintient la flexibilité dont disposent les États membres pour transférer des fonds entre les paiements directs et le développement rural, en leur accordant d'autres possibilités lorsqu'il s'agit de cibler des objectifs environnementaux ou climatiques.

Il est essentiel de poursuivre les négociations avec rapidité et détermination afin d'éviter des retards préjudiciables dans le lancement des nouveaux programmes. Dans ce contexte, je m'attacherai à démontrer qu'un budget sensiblement inférieur aurait des répercussions importantes dans toute l'Europe et porterait atteinte à la capacité de l'Union à réaliser efficacement ses objectifs.

## Répartition équitable

Bien que le rôle des paiements directs soit généralement bien accueilli, la répartition en est parfois ressentie comme injuste. Cela s'explique par le fait que la plupart des paiements sont liés à la surface et que les terres sont concentrées entre les mains d'un nombre relativement limité d'agriculteurs. Nous ne devons cependant pas oublier que la moitié des bénéficiaires de la PAC sont de très petites exploitations de moins de 5 hectares, et que 77 % des paiements directs sont destinés aux petites exploitations familiales professionnelles de moins de 250 hectares.

Toutefois, je pense que nous devons promouvoir une répartition encore plus équilibrée de l'aide, comme en témoignent les récentes propositions de réforme de la PAC, qui prévoient une série d'instruments que les États membres doivent ou peuvent utiliser pour améliorer l'équité de la répartition des paiements directs et mieux cibler les agriculteurs qui en ont le plus besoin:

- l'établissement d'un nombre minimal d'hectares à posséder pour pouvoir bénéficier d'un soutien direct (exigences minimales) vise à garantir un soutien ciblé des exploitations viables.
- L'aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable, qui est proposée en tant qu'instrument obligatoire pour les États membres, sera adaptée en fonction de leurs spécificités.
- La réduction des paiements et le plafonnement pourraient également contribuer à la redistribution des paiements directs liés à la surface si le produit est utilisé pour financer le soutien aux petites exploitations agricoles.
- L'aide de base au revenu pourrait être différenciée en fonction de groupes de territoires présentant des besoins différents.
- De même, les États membres conservant des droits au paiement pour octroyer cette aide de base devront:
  - fixer une valeur maximale pour les droits;
  - garantir un niveau de convergence de la valeur de tous les droits d'ici à 2026 au plus tard (c'est-à-dire un processus de convergence interne).
- Les États membres peuvent également opter pour l'octroi d'une somme forfaitaire aux petits agriculteurs qui ont besoin d'un niveau d'aide plus élevé.

Si l'on considère conjointement tous ces éléments, je pense qu'ils traitent adéquatement la question de l'équité dans la répartition des paiements directs entre les agriculteurs européens.

**5. La Commission a présenté un certain nombre de mesures pour rééquilibrer la répartition du pouvoir au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment avec la directive relative à la lutte contre les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne alimentaire et agricole. Pouvez-vous décrire comment vous comptez poursuivre cette importante mission lors de votre mandat et sur quels domaines vous mettrez l'accent? Quelle est selon vous l'incidence de la politique de concurrence de l'Union sur les producteurs primaires et sur leur capacité à négocier collectivement les prix? Comment comptez-vous promouvoir la connaissance, le développement et l'adoption de nouvelles technologies et innovations dans**

## **l'agriculture européenne afin de relever des défis tels que la sécurité alimentaire et la compétitivité mondiale des agriculteurs européens dans le monde?**

Je suis préoccupé depuis longtemps par la position relativement faible de nos agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. L'objectif d'un niveau de vie équitable pour les agriculteurs est ancré dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. À cette fin, nous avons besoin d'un secteur agricole viable, capable de fournir aux citoyens européens des denrées alimentaires nutritives, abordables et sûres et aux agriculteurs européens, un niveau de revenu réaliste. La structure et l'organisation de la chaîne d'approvisionnement, la relation entre acheteurs et vendeurs, doivent garantir un revenu équitable aux agriculteurs. Ces dernières années, la Commission a pris des mesures importantes pour rééquilibrer la relation de pouvoir dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Je suis attaché à cette cause et je veillerai à la mise en œuvre et au respect de ces mesures.

### **Coopération entre producteurs**

En 2018, le colégislateur a introduit de nouvelles règles en matière de coopération des producteurs pour tous les secteurs agricoles dans le cadre du règlement dit «Omnibus». Les agriculteurs peuvent, par exemple, vendre des produits par l'intermédiaire d'organisations de producteurs reconnues et avoir la certitude juridique qu'ils ne contreviennent pas aux règles de concurrence. L'accroissement du nombre d'organisations de producteurs aidera les agriculteurs à réaliser des économies d'échelle et leur offrira une meilleure position de négociation dans les secteurs en aval.

Dans certaines régions de l'UE, les agriculteurs hésitent parfois à coopérer. Cela s'explique par des raisons historiques. Je m'attacherai par conséquent à expliquer aux producteurs les avantages de la coopération et à les sensibiliser aux possibilités et aux incitations que fournit le cadre juridique de l'UE. La proposition de réforme de la PAC étend le champ d'application de ces mesures à tous les secteurs agricoles; les États membres pourront décider dans leurs plans stratégiques de transférer éventuellement une partie de l'enveloppe des paiements directs à ces programmes sectoriels.

### **Pratiques commerciales déloyales**

Les agriculteurs ne méritent pas de subir un traitement inéquitable de la part de leurs partenaires commerciaux. Jusqu'en mai 2021, ma priorité sera de veiller à la transposition harmonieuse en droit national de la directive sur les pratiques commerciales déloyales (PCD) qui a été adoptée en avril 2019. L'adoption de cette directive a été un succès majeur de la législature sortante. Une large part du mérite en revient aux députés du Parlement européen, qui ont insisté sur le fait que le problème devait être traité au niveau de l'UE et soutenu les principes de base de la proposition de la Commission. Je veillerai à ce que les autorités nationales chargées de l'application de la législation aient la possibilité de partager leur expérience en matière d'application, de mettre en place de bonnes pratiques et de s'informer mutuellement de nouveaux éléments. La Commission contribuera activement à faciliter ce dialogue. En résumé, nous veillerons à ce que la directive soit un succès et constitue une pierre supplémentaire de l'édifice destiné à garantir l'avenir des exploitations agricoles dans l'Union.

Au cours du processus législatif relatif à la directive sur les pratiques commerciales déloyales, le Parlement européen a invité la Commission à lancer une analyse approfondie de l'ampleur



et des effets des alliances d'achat entre les détaillants sur le fonctionnement économique de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire. La Commission organisera un atelier d'experts sur les alliances d'achat à Bruxelles en novembre 2019 afin de rassembler les faits pertinents. Un diagnostic clair de la situation nous aidera à déterminer quelles mesures supplémentaires pourraient être nécessaires.

### **Transparence du marché**

Un autre domaine important est celui de la transparence du marché. Une initiative législative récente contribuera à combler le manque d'informations, en particulier pour les petits et moyens opérateurs de la chaîne alimentaire, en publiant des données représentatives, telles que les prix de vente et d'achat des principaux produits agricoles. Dans les mois à venir, la Commission aidera activement les États membres à mettre au point les méthodes de communication nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles règles. Une fois de plus, le Parlement a demandé que la transparence du marché soit renforcée et je veillerai à ce que le système mis en place soit efficace.

### **Coopération des producteurs et droit de la concurrence**

L'article 42 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit que les règles de concurrence ne s'appliquent au secteur agricole que dans la mesure déterminée par le Parlement européen et le Conseil, ce qui reflète les spécificités du secteur et la primauté des objectifs de la PAC, en particulier de l'objectif d'un niveau de vie équitable pour les agriculteurs. Aucun autre secteur ne bénéficie d'une telle dérogation aux règles de concurrence, qui tient compte des spécificités de la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire et de l'importance stratégique de la sécurité alimentaire.

Ces règles permettent à nos agriculteurs de s'organiser et d'agir collectivement et donc de mieux s'accorder avec leurs partenaires en aval dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Je souscris pleinement à ces dispositions et compte suivre de près leur mise en œuvre. La mise en œuvre et la consolidation sont très importantes.

Un cas particulier que je souhaiterais mettre en lumière est celui des conventions collectives d'agriculteurs, qui créent des possibilités de contribuer au nouveau Green Deal par la fourniture de services écologiques. Je serai en contact étroit avec mes collègues commissaires, notamment la vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère numérique, afin de m'assurer que nous étudions le potentiel existant.

### **Innovation**

Les nouvelles technologies présentent un grand potentiel pour relever les défis de la durabilité. Elles contribuent à accroître la compétitivité économique des exploitations tout en améliorant la durabilité environnementale.

Il convient de souligner, toutefois, que l'innovation ne provient pas seulement des nouvelles technologies. L'innovation peut également prendre la forme de nouvelles pratiques ou de pratiques relancées, et les connaissances traditionnelles peuvent également être source de nouvelles idées et de solutions réinventées aux défis actuels. L'innovation est un processus qui nécessite une combinaison de différentes étapes. Nous devons veiller à ce que tous les agriculteurs aient accès aux connaissances appropriées. Cela peut se faire en les associant plus

étroitement au processus d'innovation, afin que les solutions élaborées répondent à leurs besoins réels, ou en élaborant des programmes spécifiques de formation et d'éducation afin d'améliorer leurs compétences.

Dans le cas des nouvelles technologies, il est également essentiel de disposer d'infrastructures adéquates pour les déployer: nous devons garantir une meilleure connectivité des zones rurales grâce au déploiement de l'internet rapide.

Pour renforcer le processus d'innovation, la Commission a proposé d'investir massivement dans la recherche et l'innovation en agriculture. Un montant de 10 milliards d'EUR est proposé pour la recherche sur l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du programme Horizon Europe. Nous devons nous assurer que nous utilisons au mieux ces fonds au profit de l'agriculture de l'UE.

La connaissance, l'innovation et la numérisation sont un objectif transversal de la nouvelle PAC. La PAC offrira par conséquent toujours davantage de possibilités pour des projets d'innovation (groupes opérationnels). Le conseil aux agriculteurs et l'apprentissage mutuel sont également davantage pris en compte.

Les actions d'innovation dans le cadre de la politique de recherche et de la PAC seront rationalisées sous l'égide du partenariat européen pour l'innovation, qui vise à créer une passerelle entre la science et la pratique. Cela permettra d'accélérer la diffusion et la mise en œuvre de pratiques innovantes sur le terrain.